



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel d'intendance et d'administration

Question écrite n° 39150

Texte de la question

M Georges Hage appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur certains aspects de la resolution du congres du syndicat national du personnel technique de l'enseignement superieur et de la recherche (SNPTES-FEN). Parmi les personnels n'ayant pas encore la possibilite d'accéder collectivement au nouveau statut, le congres revendique une integration de tous les personnels de service et ouvriers professionnels qui prene en compte les qualifications acquises. Dans l'attente de cette mesure, le congres du SNPTES reaffirme : 1o tous les emplois des corps de categorie D de type fonction publique (aides techniques et agents de bureau) de recherche et de formation doivent etre reserves au transfert des personnels de service de grade equivalent ; 2o un cinquieme des emplois des corps de categorie C pris chaque annee parmi les emplois ouverts aux concours externes doit etre reserve au detachement des agents ou ouvriers de meme niveau ; 3o d'autre part, des mesures specifiques de transformation d'emplois qui permettent l'acces des personnels ouvriers et de service aux corps equivalents du nouveau statut, soit directement, soit a l'occasion de sessions speciales des concours internes. Il lui demande par quelles dispositions il entend repondre aux demandes de ce congres.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39150

Rubrique : Enseignement superieur: personnel

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1620